



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 087-218717809-20260422-2026035-DE

2026-035

**Nombre
de Conseillers :**

**en exercice -23-
présents 18
votants 23**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 22 avril 2026

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoint ; Mme LAURENT, M. LACOUCHIE M. POUMEROULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, Mme ANDRAUD, M. BERTOLLE, Mme BRUNET-CARPE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, M. COIFFARD, M. ANDRIEUX

ABSENTS : Mme FOUCAUD, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. LACOUR, M. BERGERON, Mme MAY

Pouvoirs : Mme FOUCAUD donne pouvoir à Mme BESSE, Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme LAURENT, M. LACOUR donne pouvoir à M. FOURNIER, M. BERGERON donne pouvoir à M. LACOUCHIE, Mme MAY donne pouvoir à M. COIFFARD

Madame Eliane LAURENT a été élue secrétaire de séance.

POINT LECTURE – GESTION DES LIVRES PERDUS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le point lecture de la commune est une offre de lecture de proximité libre et gratuite qui fonctionne grâce à l'engagement de bénévoles.

Pour son fonctionnement, le point lecture bénéficie du soutien et des fonds de la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne.

Depuis le début de l'année, la Bibliothèque départementale facture à la commune les livres perdus par les emprunteurs. Afin de responsabiliser ces derniers, il est proposé qu'en cas de perte, l'emprunteur rachète le même livre ou son équivalent. Cet exemplaire deviendra ensuite propriété de la commune et sera intégré aux livres mis à disposition au point lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADOpte le principe du remplacement par l'emprunteur des livres perdus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Béatrice LE GUEN

ip

Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
23 avr. 2026